**CONDITIONS DE L'ABEILLE.**

1o. Pour la recevoir seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable aux mois d'avance. Celui qui s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun changement pour la campagne ne sera annoncé à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*Editeur de l'Abeille*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis s'insèrent en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On les prend dans une seule langue. Le prix est de DIX PIASTRES pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion, et de *cinquante cents* pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront chargés un troisième prix que la première insertion, c'est-à-dire un troisième de *dix lignes* et par chaque publication.

6o. Les avis de tout nombre d'insertions ne sera pas limité, mais publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la location des *actes commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ces gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les souscripteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de faire un abonné ni celui de suspendre un abonnement.


**Lignes de Steamers Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.**

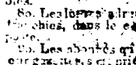

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mason.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACY.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont conduits par des hommes experts et bons pour la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. **Les passagers** seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour frot ou passage s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents,
23 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à cou de fer à 8 heures, afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie.

**POUR LA HAVANE,**
**via Key West,**

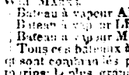

le beau et rapide vapeur DAVID BROWN, capitaine J. T. Wright, ce bâtiment d'une marche supérieure, et bien connu pour ses bons commandements, est maintenant prêt à recevoir des passagers pour les deux ports ci-dessus désignés. Il fera voile le samedi, 16 janvier, à 4 heures du soir. S'adresser, pour passage seulement, à bord, au bout de la rue Gravier.

Prix du passage à la Havane, $45.
Dito Key West, $30.

N B. Aucune chambre ne sera engagée, à moins d'être payé d'avance. 13 janv—1

**POUR LOUISVILLE & CINCINNATI**—Le bateau à vapeur fin marchent BALTIC, capitaine M. Quarrier, est prêt à recevoir du fret, et ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira samedi prochain, ou le lundi suivant, à 4 heures de l'après-midi. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
13 janv— 40, rue Poydras st.

**POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les Ports intermédiaires.**—Le superbe bateau à vapeur THOMAS GRAY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
11 janv 29 et 29, Nouvelle Levée.

**POUR LOUISVILLE & CINCINNATI**—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine John A. Holcomb, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et partira très pour les susdits ports. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
6 janv 46, rue Poydras.

**Pour le nord et les côtes.**

**POUR New-York.**—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira promptement. S'adresser à bord, au bas de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES,
13 janv no. 24, rue de la Douane.

**POUR ST. MARC**—La goélette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira très incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
23 et 29, Nlle-Levée.
7 janv

**Pour les Ports d'Europe.**

**POUR TRIESTE**—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilbert, jaugeant la majeure partie de son frêt engagé, partira immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

**POUR LE HAVRE**—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, la PAULINE, capitaine Gamain, est immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 100 balles de coton, ou passage, ayant une superbe lunette et de très bons emménagements, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

**POUR LIVERPOOL**—Le navire de première classe MARATHON, capitaine Elwell, ayant une partie de son frêt engagé, partira sans délai. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

**Pour Nantes & Bordeaux.**—Le beau navire français la BYDIE, capitaine LEGRAND, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour frêt ou passage, ayant de beaux entremens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUARTIER & ALBERT.
11 jan no. 47, rue Toulouse.

**Pour Marseille.**—Le brick français VOLAGE, capitaine PIERRE BLANC, ayant sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons arrangements, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

**Pour Liverpool**—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BROADFORD, jaugeant environ 500 balles de coton, s'adresser à

WM. BRYAN.
(29 déc)

**POUR LIVERPOOL**—Le navire A. 1 ARAB, capitaine Marshall, partira promptement. Pour frêt de 300 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.
21 déc—37

**Pour les ports du Mexique.**

**Pour Galveston & Matagorda**—La goélette PENNSYLVANIA, capitaine Bennett, sera expédiée immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

WM. BRYAN,
3 jan no. 36, Vieille Levée.

**POUR TAMPICO**—Le brick ATLAS, KALAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Cormier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue Conti, ou à

JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

**POUR MATAGORDA**—La jolie goélette AURORA, capitaine MATHEWS, pine voilière, construit à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. BRYAN,
25 déc no. 30, rue de la Vieille Levée.

**POUR BRAZOS**—La jolie goélette TRIANGULAR, ayant subi de grandes réparations, est maintenant en bon état, et prête à recevoir son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à

WM. BRYAN,
25 déc no. 30, rue de la Vieille Levée.

**Pour les Ports des Antilles.**

**POUR LA HAVANE**—La brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Rocher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira très incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements pour 10 ou 12 passagers, s'adresser à

R GRONING & Co.
13 janv

**Dissolution de société.**—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel. La société J. B. Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société.

J. B. COLLA,
F. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils sollicitent le patronage du public.

J. G. BELL,
16 nov—37 J. B. COLLA.

**A VENDRE**

**Terre de Valeur sur la Rivière Rouge.**

Le soussigné offre à vendre une Habitation de valeur, dans un passablement de culture, ainsi que son atelier de nègres, ustensils aratoires &c. L'habitation est située sur le Bayou Rapides, à environ 14 milles au-dessus de la ville d'Alexandrie, et contient environ 850 arpents de terre à coton de première qualité, et environ 200 près à l'être; l'habitation contient environ 650 arpents de terre à coton de première qualité, et le reste de bois de première qualité. Les améliorations consistent en une excellente maison de maître, un excellent moulin à coton, et deux camps pour les nègres, l'un dans la pinière et l'autre sur le bayou. Cette habitation réunit sans contredit autant d'avantages qu'aucune autre dans la paroisse des Rapides et sera vendue à des termes raisonnables. Les personnes qui désireront acheter pourront s'adresser à MM. Turner & Woodruff, Nouvelle-Orléans, J. G. Byrne, Alexandrie, ou au soussigné, sur les lieux.

SMITH W. GORDON.
11 janv—6


## Avis de Banques et de Comp.

**Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.**—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11 jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

**Banque de l'Union de la Louisiane.**
Nelle-Orléans, 7 janvier 1835

UNE élection des actionnaires pour six directeurs pour servir du 2me. lundi de février 1836, au 2me. lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m. Par ordre de la Direction.
11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

**Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.**
11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan caissier

**Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.**—Le président et directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de 6 pour cent pour les dernier 6 mois, payables aux actionnaires, ou à leurs représentans légaux, avant ou après le 12 du courant. SAMUEL MORGAN,
5 jan—a trésorier.

**Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.**—Les président et directeurs de cette institution ont déclaré un dividende de 4 pour cent pour les dernier 6 mois accomplis de jour, sur le montant des capitaux investis dans cette institution. Les dividendes sur les actions inscrites au grand livre seront payables aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouv ir, lundi 11 du courant et jours suivans sur les actions inscrites sur les livres des agens de New-York et de Boston, et le 1er. jour de février prochain, à la banque d'Amérique à New-York, et sur les actions inscrites sur les livres des agents de Londres, à la maison de Messrs. Reid, Irving & Co., lundi 2me. jour de mai prochain, moyennant la déduction du taux courant du change à cette époque sur cette ville, c'est à dire 8¼ pour cent de prime.
5 jan JOSEPH SAUL, caissier.

**Bureau de la Compagnie de la Bourse.**
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois.
6 jan E. DUPUY, secrétaire.

**Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.**—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 321, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

**$3,000 DE RECOMPENSE.**

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. I. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union della Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—37

**TRAITES** sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, No. 47.

**TRAITES** sur New-York, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

**TRAITES** sur l'Angleterre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

**TRAITES** sur Philadephie à vendre par
11 jan—37 M. DE LIZARDI & Co.

**Lettres de Change** sur Paris, à vendre par E. SAINET,
1 jan—6 rue Bienville, No. 51.

**Change** sur Londres et Paris, à vendre par
10 déc KOHN, DARON & Co.

**CHANGE** sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
24 déc rue Bienville, no. 47

**Lettres de change** sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

**Lettres de change** sur le Nord, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

**Traites** sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
23 nov no. 47, rue Toulouse.

**Traites** sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.
23 nov

**Traites** sur Paris et Londres, à vendre par KOHN, DARON & Co.
20 nov—3

**Actions** de la Presse à Coton d'en Bas à vendre
14 nov THOS. FELLOWS,
rue de Chartres, No. 39.

**A Vendre**—Des actions de la Presse à Coton d'en haut,
12 nov EDWD. GOTTSCHALK,
courtier.

**ASSOCIATION CONSOLIDÉE.**—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

**ACTIONS**—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par EDW. GOTTSCHALK,
6 nov courtier.

**A VENDRE.**—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

**ACTIONS** de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

**LETTRES** de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

**LETTRES DE CHANGE**—De 000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

**Froment**—50 barils de Froment, venant de l'Ouest à vendre par G. DORSEY,
12 janv No. 28, rue de la Nouvelle-Levée.

**VIN de Bordeaux** et Cigares du Kentucky, à vendre par T. NICOLET & Co,
12 janv 59, rue Tchoupitoulas.

**DOUBLONS** Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

**Tabac à Cigarres**—32 boucanis, en débarquement du bateau à vapeur Comet, et à vendre par HARROD & QUARLES,
12 janv 24, rue de la Douane.

**UN** lot de barils à melasse, à vendre par GOULE & LAMBERT,
12 janv près du Rail Road, no. 11.

**Goshen Cheese.**—30 casks landing from ship Alabama, from New-York, for sale by LEGENDRE & SAMORY,
jan 12 no. 47, Toulouse, st.

**Fromage de Goshen.**—30 barils en débarquement du navire Alabama, venant de New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
12 jan rue Toulouse, no. 47.

**A VENDRE**—10 caisses Seringues, de grandeurs assorties, par P. O. SORBE, 118, rue Royale.
12 janv

**Bottes & Brodequins** de peau de veau, de cheon et de veau-marin pour hommes, brodequins pour nègres de qualité supérieure; de plus, un joli assortiment de souliers pour femmes, enfans et filles, à vendre par R. G. HOBBS,
12 jan rue de la Douane, no. 12.

**Chapeaux** fins de soie et castor pour hommes, de plus, chapeaux de laine blancs et jaunes, à vendre par R. G. HOBBS,
12 jan rue de la Douane, no. 12.

**Briques de Bonge Balto, à fen**—Constamment en vente par W. R. JACKSON,
12 jan rue Tchoupitoulas, no. 59.

**Tabac patenté en feuilles**, naturel, de Turel—Reçu directement de la manufacture, maintenant en déchargement et à vendre par W. R. JACKSON,
12 jan rue Tchoupitoulas, No. 59.

**AVIS**—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les **Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique.

Il demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—30,3me

**Aux Habitants Sucriers.**

Le soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de temps qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois.

La dépense pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $450.
8 déc—37 J. B. WILTZ.

**AVIS**—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne **cigarerie**, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la salle, no 114.

Il offre en vente également, 18 esclaves attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, ou l'on offrira des conditions avantageuses.
4 jan—15 ANTONIO ARIAS.

**VAUDECHAMP, Peintre de Portraits,** rue Royale, no. 165, près celle de Toulouse. Les personnes qui ont des portraits faits par lui, peuvent les lui envoyer pour les faire vernir
11 jan—6

## Avis de la Mairie.

**MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**

**CONSEIL DE VILLE.**

*Séance du Vendredi 18 novembre.*

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pittsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans :

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yards carrées de pavé de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones ou de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix mille yards de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consulter avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractants devront dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après la largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux qui, après avoir été vérifés par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'un premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangements, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelps.

(Signé) A. W. PICHOT, pro. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
G. CULBERTSON, maire par *interim*.

Pour copie conforme : THEARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plus grand nombre, avec du bois, suivant la méthode proposée, et dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, pro. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme : THEARD Junior, secrétaire.

**MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**
**Conseil de Ville.**—Séance du 15 juin 1835.—

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes : seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé). JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

**A Louer**—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
(6 oct—37

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à B. BRUGIER.
7 oct

**A VENDRE.**—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B. MARIGNY.
11 nov

**VINS & EAU-DE-VIE.**—A vendre, par le soussigné, en débarquement du navire Ciro, de Bordeaux :

140 barriques vin de Bordeaux, St. Emilion, St. Julien, Château-Margaux, Haut-Brion et Larose.
60 barriques vin blanc, Graves, Bersac et Sauterne.
50 barriques vinaigre blanc.
4 demi-pipes et quarts de pipes eau de vie de Pelvoisin & Cie. dupuy.

50 caisses véritable Château Lafitte de 1831.
850 dito Latour, Haut-Brion et Larose
150 dito vin blanc, Carbonieux, Sauterne,
25 dito Hermitage blanc
300 dito vin de Pauillac, St. Estéphe et St. Julien.
25 balles d'amandes à la reine fraiches.
12 jan P. O. SORBE, 118, rue Royale.

**Sucre de la Havane**—150 caisses Sucre blanc et brun de la Havane, à vendre par C. WORSLEY, 10, rue Gravier.
12 janv

**JAMES EVANS & Co.**—Rue de Chartres, no. 30, ont maintenant en magasin, 300 caisses de chapeaux et casquettes de tous genres et de toutes qualités. Ils offrent à des conditions très favorables, ces marchandises qui conviennent également au marché de cette ville et à la campagne. 13 jan

**Sucre de la Havane, Café, &c**—A vendre par le soussigné, au débarquement du brick Roarer: 259 sacs sucre de la Havane; 170 sacs café do.
12 janv R. GRONING & Co.

EN débarquement du brick Borodina, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, les articles suivants, véritable remède de Le Roy, préparé par Lequoy Gottin, de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillié, des brosses à dents très fines, des peaux blanches dito et une grande quantité de flacons bouchés à l'Emeri, de toutes grandeurs.
28 déc—3 A. A. PEYCHAUD,
11 jan rue Royale, no. 123.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lambwool;
2 do. cuir cirée, sur cuirs;
2 do. cotonnade assorties;
1 balle casquets Kilkarnock, pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 3-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août—37 encoignure de Louis et Levée.

**Machines à nettoyer le coton, de l'Aigle**—Un assortiment complet de ces machines en magasin, et à vendre par W. G. HEWES & Co.
1 jan rue du Camp, no. 47.

**ESCLAVES CREOLES A VENDRE.**—A Vendre à l'amiable un mulâtre âgé de 20 ans, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi, bon charretier et bon domestique de maison et de confiance.

Aussi un autre mulâtre, âgé de 16 à 17 ans, bon domestique de maison, sachant faire un peu de cuisine, bon charretier. Tous les deux savent conduire le cabriolet.

Conditions : 6 mois de crédit, billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.

S'adresser au bureau de cette feuille. 2 nov.—4 pe A

**Bottes & Brodequins**—500 caisses de bott es souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfans, à vendre à bon prix par R. G. HOBBS, no 12, rue Douan
29 déc

**MARCHANDISES AU DRAWBACK.**
10 caisses indiennes françaises,
18 dito jaconet assortie,
5 dito manes,
2 dito mantelles espagnoles,
6 malles souliers satin formes espagnoles,
10 caisses chemises assorties pour homme.
16 déc—1m E. LEEBVRE,
déc encoignure Chartres et Conti.

**Café St. Charles.**

CET établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure de jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huitres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de juger avec connaissance de cause de son mérite.
16 déc—1m

**Farine**—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par GRAIN & MIGNON.
14 déc

**BINOCHE FRERES** préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils désirent cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes; et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—3 vno. 13, rue Royale, près la rue St. Louis

**VIN ROUGE** de Bourgogne en barriques à vendre par E. SAINET,
7 jan—7 rue Bienville, no. 51.

## LE GRAND MAGICIEN PERSE,

**MUSTAPHA SELIM EL-HASSAN,** venant d'Espahan, ci-devant conseiller de la Perse, a le plaisir d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son exhibition dans la salle basse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison d'Hilton.

Cet artiste Sarah El Hassan a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés de ses expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, lesquelles sont tirées de la philosophie, de la chimie et de la magie, des nations orientales, plusieurs d'entre elles sont transmises de l'ancienne magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassan, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Asie et de l'Afrique et ayant parmi plusieurs Sultans, Schahs et Anjahs, desquels il a toujours reçu des marques distinguées de leur approbation, ose espérer que les efforts qu'il fera pour satisfaire ceux qui l'ont accueilli dans toutes les parties du monde, parmi les divers tours surprenants qui composeront la soirée et qui étonneront l'auditoire, n'ait plaît à signaler ; le vol de la plume Perse et de la monnaie enchantée, la résurrection de l'oiseau, la tour Turc, des lapins et anneaux, les pyramides Egyptiennes, le tour Arabe de diable ou robe de chambre, le tour des trois sorcières Bohémiennes. Ce tour est dédié aux dames, le tour Africain des montres changeantes; le gant invisible, le tour de la bouteille Arabe ou le mouchoir enchanteur, le grand tour Turc du paravol, le tour du mouchoir Chinois, le gant du diable &c. &c.

Prix d'entrée—pour les grandes personnes 75 cents; moitié prix pour les enfans. Les billets d'entrée peuvent être obtenus dans la journée au bar de l'Hôtel de l'Union, et dans la soirée à la porte d'entrée de l'exhibition.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et la représentation commencera à 7 heures et demie précises, chaque soir de la semaine. 23 déc—1m

**PERDU OU VOLE**—Le 4 du courant, de la porte de la Bourse, un grand CHEVAL gris, selle et bridé, sa crinière est un peu usée vers la tête. Cinquante piastres seront payées pour l'arrestation du voleur et le cheval, ou 20 piastres pour le cheval. S'adresser à Charles Dimond, rue Tchoupitoulas, près du marché Ste. Marie. La personne qui a pris le cheval avait un habit bleu et un pantalon blanc. 13 janv—3

**10 piastres de Récompense**—Seront payées à celui qui logera dans une des géoles, la négresse LAIZA, partie marronne hier. Elle est bien connue et a l'habitude de vendre des gateaux et candi sur la Levée, no. 21, dans le magasin de confiseur Elle est courte et grosse, gros seins, peau rougeâtre; elle a une ou deux marques de coltonnade; elle parle l'anglais et le français, et a l'air plutôt créole qu'anglaise.

Le soussigné paiera cinquante piastres à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent, car il est certain qu'elle est soutenue par quelque individu; la négresse n'ayant pas l'habitude du marronage.
12 janv—6 A. LACOUTURE.

**$150 DE RECOMPENSE.**

L'esclave NELSON, âgé d'environ 20 ans, taille de cinq pieds 10 à 11 pouces, mesure américaine, épiderme couleur jaune clair, sans barbe, longs cheveux plats et d'une jolie figure; briquetier, profession et parlant anglais et un peu le français. On ne se rappelle pas de son vêtement. On ne sait pas ce qu'il est devenu depuis le 30 du mois dernier, et comme son caractère a été jusqu'ici irréprochable, il est à croire qu'il a été soutiré par quelques personnes que l'on ne connait pas.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Cinquante piastres de récompense seront payées à celui qui ramènera ce mulâtre à son maître, ou qui le logera dans une des geoles de cet Etat; et cent piastres pour l'arrestation et la conviction de la personne ou des personnes qui pourraient l'avoir soutiré.
8 janv—3 LA VILLEBEUVRE & WALTON.

**Dix Pastres de Récompense**—Se sont absentés le 4 du courant, la mulâtresse MARIE, âgée de 25 ans, taille environ cinq trois ans, taille de 5 pieds 3 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec des femmes de couleur nommées Odalise et Angeline, demeurant au Gravier. La récompense sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—37 WILLIAM R. ROBERTSON—Graveur en tout genre, no. 85, rue de la Douane, près celle Royale, fait des cartes de visite et d'adresses,et autres, et les imprime sur demande. Il grave en outre des plaques pour portes, des sceaux, de l'argenterie, des joyaux, &c.-similes etc.

Il fait imprimera sur les planches qu'on lui apportera
4 jan—10

**A Vendre**—300 boucauds de sucre sur deux habitations. S'adresser à
11 jan FISK, PERRET & GALLY.

**MARCHANDISES SECHES.**

COTONS écrues de Lowell pour nègres, 7-8 et 4-4 de large; cotons écrues croisées de 